Procès-verbal Réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE)

Vendredi 12 septembre 2025

Vendredi 12 septembre :

Membres présents (visioconférence) :

- Vanessa RUFFA ;
- Alexandre RUMPLI ;
- Aurore TIXIER-MERJANYAN.

Membres Excusées :

- Sonia KACED ;
- Clara THIEBAUT-ABEL.

Début de la réunion le vendredi 12 septembre à 10h00,

La CSOE se réunit ensuite du Bureau Exécutif de la Fédération qui s'est déroulé, le 10 septembre 2025.

En effet, le Bureau Exécutif a sollicité l'avis de la CSOE, afin d'obtenir son avis définitif sur la modification du calendrier électoral fixant une période de vote du 21 au 28 novembre 2025 avec une clôture des candidatures le 31 octobre 2025 au lieu du 27 octobre 2025, suivant le calendrier conseillé par la CSOE.

La CSOE indique que le calendrier qu'elle a proposé initialement répond aux conditions de l'article 143 du règlement intérieur qui stipule que : *« jusqu'à l'élection du nouveau président le bureau exécutif, présidé par le secrétaire général, sera chargé de gérer les affaires courantes et de convoquer dans les trois mois une assemblée générale élective ayant pour objet d'élire le nouveau président »*.

Le calendrier qui est soumis par le Bureau exécutif à la CSOE est le suivant :

Etapes	**Date limite * 23h59**
Démission du Président	29 août 2025
Réunion du BE	10 septembre 2025
Annonce AG Elective	Au plus tard le 17 septembre 2025
Appel à candidatures	19 septembre 2025
Clôture des candidatures	31 octobre* 2025
Vérification des candidatures	01 novembre – 08 novembre* 2025
Envoi des documents aux électeurs	10 novembre 2025
Convocation et ordre du jour	05 novembre 2025
Période de vote	21-28 novembre 2025 de 12h à 12h
Dépouillement et proclamation des résultats	28 novembre 2025
Entrée en fonction du nouveau Président	28 novembre 2025

La CSOE déclare que le calendrier modifié par le Bureau Exécutif respecte bien les conditions de l'article 143 du règlement intérieur de la Fédération.

La CSOE ne voit pas d'inconvénient à ce que le Bureau Exécutif modifie le calendrier proposé en allongeant le délai de dépôt de candidatures, ce qui a pour effet une modification de quelques jours de la période de vote, dès lors que le Bureau Exécutif considère que cette extension de calendrier est conforme à l'intérêt de la Fédération et facilite l'organisation de l'élection.

La CSOE prend note de la mise en retrait du Secrétaire Général sur les sujets liés à l'organisation de l'élection du président de la FFKDA.

La CSOE préconise la présence d'un Commissaire de Justice, afin que celui-ci constate que le processus électronique du vote respecte bien les normes juridiques et techniques.

Les membres de la CSOE souhaitent prendre connaissance de la Charte d'éthique et de déontologie, afin de faire un rappel sur les principes présentés dans ladite charte à appliquer au processus électoral, lors d'une prochaine réunion.

La CSOE donne son accord pour une diffusion publique de ses PV.

La CSOE souhaite organiser une prochaine réunion, le 18 septembre à 16h30.
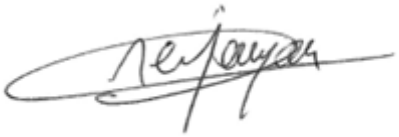
La réunion est clôturée à 10h30.